

STATISTIQUES ANAFÉ – FRONTIÈRES INTÉRIEURES TERRESTRES 2021

Les données suivantes ne sont pas exhaustives, représentant uniquement les personnes suivies par l'Anafé, directement ou indirectement (via des militants locaux).

Dans le cadre des activités mises en œuvre par l'Anafé aux frontières intérieures terrestres, un certain nombre d'actions sont coorganisées par l'Anafé et les associations du copil de la coordination d'actions aux frontières intérieures (CAFI) composé d'Amnesty International France, La Cimade, le Secours Catholique – Caritas France, Médecins du Monde et Médecins sans frontières.

Dans ce document, plusieurs sigles sont utilisés à savoir : FFIB pour frontière franco-italienne basse, FFIH pour frontière franco-italienne haute, FFEB pour frontière franco-espagnole basque, FFEC pour frontière franco-espagnole catalane.

Aux frontières intérieures terrestres de la France, les personnes (y compris les mineurs et les demandeurs d'asile) sont **quotidiennement refoulées dans le cadre de procédures expéditives et irrégulières, sans que leurs droits soient respectés** (droit à un interprète, droit à un médecin, droit de contacter un tiers / un proche / un conseil, droit de demander l'asile).

Les **mineurs isolés** n'ont pas la possibilité d'être accompagnés d'un administrateur *ad hoc* dès la frontière. Si des mineurs isolés sont désormais pris en charge directement depuis les postes de la police aux frontières de Menton et de Montgenèvre, plusieurs d'entre eux continuent d'être refoulés au motif de contestations de leur minorité. Ces refoulements de mineurs isolés ont également été constatés et dénoncés à la frontière franco-espagnole.

Faute d'information sur les droits et faute de présence d'interprètes, les personnes ne sont, bien souvent, pas informées de la procédure prise à leur rencontre ni de leurs droits, dont le droit de **demander l'asile**. De plus, les personnes qui demandent l'asile se voient opposer systématiquement un refus de la part des autorités françaises, au motif qu'elles doivent déposer leur demande en Italie et/ou en Espagne.

A la frontière franco-italienne, les personnes peuvent être **privées de liberté illégalement** dans les locaux de la police aux frontières (Menton Garavan, Menton Pont Saint-Louis, Montgenèvre) dans des conditions indignes, sans cadre légal et sans que leurs droits soient respectés.

Dans le cadre de ses activités de terrain aux frontières intérieures terrestres, l'Anafé met en place un suivi et une assistance aux personnes refoulées à ces frontières via notamment des recueils de témoignages, de l'information aux droits et des actions individuelles (saisines ou contentieux notamment). L'Anafé réalise également des actions d'observations des pratiques des forces de l'ordre françaises aux frontières intérieures terrestres.

Suivi des personnes refoulées

Personnes refoulées suivies par l'Anafé

Personnes suivies dans le cadre des actions de l'Anafé – ne prend pas en compte les personnes suivies dans le cadre d'actions inter-associatives (notamment le nombre de personnes refoulées observées lors des actions d'observations co-organisées avec le Copil de la CAFI et pour lesquelles des témoignages n'ont pas pu être recueillis par l'Anafé).

| Total des personnes suivies aux frontières intérieures terrestres | FFIB | FFIH* | FFEB | FFEC | Total |
|--|-------------|--------------|-------------|-------------|--------------|
| Hommes | 53 | 55 | 9 | 0 | 117 |
| Femmes | 12 | 16 | 0 | 1 | 29 |
| TOTAL | 65 | 71 | 9 | 1 | 146 |
| Mineurs isolés | 17 | 5 | 4 | 0 | 26 |
| Mineurs accompagnés | 5 | 21 | 0 | 0 | 26 |
| Demandes d'asile | 39 | 58 | 1 | 0 | 98 |
| Femmes enceintes | 2 | 3 | 0 | 0 | 5 |
| Problèmes de santé** | 4 | 19 | 0 | 0 | 23 |
| Privation de liberté | 30 | 57 | 0 | 0 | 87 |
| Allégations de violences policières | 2 | 14 | 0 | 0 | 16 |
| Séparations de familles (nombre de familles séparées) | 0 | 6 | 0 | 0 | 6 |

**Concernant les personnes suivies par l'Anafé à la frontière franco-italienne haute, les données présentées dans ce tableau prennent en compte 6 personnes s'étant vu notifier une OQTF à la PAF de Montgenèvre et 1 personne suivie dans le cadre d'une procédure de réadmission. Ne sont pas prises en compte ici 2 personnes ayant reçu un laissez passer pour déposer une demande d'asile à la PAF de Montgenèvre.*

***Concernant les enjeux de santé, les situations d'urgence et les conditions de suivi des personnes aux frontières intérieures terrestres expliquent le peu d'informations communiquées à l'Anafé sur les questionnements de santé liés à des traitements / suivis de pathologies médicales. Cependant, l'Anafé suit régulièrement des personnes blessées physiquement et psychologiquement au cours de leurs parcours migratoires. Les conditions liées à un environnement montagneux à la frontière franco-italienne ont également souvent pour conséquence de blesser les personnes (entorses, blessures musculaires, engelures, etc.).*

Les personnes rencontrées étaient originaires de :

Afghanistan (59 personnes), Guinée Conakry (12 personnes), Nigéria (11 personnes), Iran (9 personnes), Côte d'Ivoire (9 personnes), Kurdes (7 personnes), Maroc (7 personnes), Inde (6 personnes), Somalie (3 personnes), Tunisie (3 personnes), Soudan (2 personnes), Algérie (2 personnes), Mali (2 personnes), Pakistan (1 personne), Erythrée (1 personne), Kosovo (1 personne),

Cameroun (1 personne), Chili (1 personne), Egypte (1 personne), Sénégal (1 personne), Italie (1 personne).

2 personnes suivies par l'Anafé sont apatrides.

Pour 4 personnes, l'Anafé n'a pas pu recueillir l'information concernant leur nationalité.

Parmi les personnes refoulées, l'Anafé a suivi plusieurs familles :

1 famille de 7 personnes (parents et enfants), 1 famille de 6 personnes (parents et enfants), 3 familles de 5 personnes (parents et enfants et un grand-parent pour une famille), 4 familles de 4 personnes (parents et enfants), 2 familles de 3 personnes (mère seule et deux enfants pour une famille et parents avec un enfant pour l'autre famille), 2 familles de 2 personnes avec une mère seule et un enfant, 2 familles de 2 personnes avec un père seul et un enfant, 1 couple.

Parmi les personnes refoulées suivies par l'Anafé, 3 personnes ont été suivies par l'Anafé alors qu'elles étaient accompagnées de leurs proches. Cependant, l'Anafé n'ayant pu avoir des informations que sur la personne intégrée dans le suivi, les autres personnes de la famille n'ont pas été comptabilisées parmi les personnes suivies par l'Anafé. Il s'agit : 1 famille de 15 personnes (adultes et enfants), 1 famille 10 personnes (parents et enfants), 1 famille de 5 personnes (5 oncles, frères, neveux).

Focus sur les personnes décédées aux frontières intérieures terrestres

Le renforcement des contrôles aux frontières intérieures terrestres a notamment eu pour conséquence des prises de risque de plus en plus importantes pour les personnes en migration, pouvant conduire à des drames.

Au cours de l'année 2021, l'Anafé a été alertée et a suivi **15 décès survenus aux frontières intérieures terrestres :**

- 7 à la frontière franco-espagnole basque ;
- 6 à la frontière franco-italienne basse ;
- 2 à la frontière franco-espagnole catalane.

Personnes refoulées suivies dans le cadre d'actions d'observation inter-associatives

→ Frontière franco-italienne basse

- Action d'observations inter-associative des 27 et 28 janvier
 - Action d'observations de 7h à 19h le 27 janvier et de 7h à 16h30 le 28 janvier. Lieux d'observation : Menton Garavan et PAF Menton.
 - Observations de 166 personnes refoulées de la France vers l'Italie au niveau du poste de la police aux frontières (PAF) Menton et de 61 personnes interpellées en gare de Menton Garavan. *La privation de liberté dans les locaux attenants au poste de la PAF Menton n'a pas pu être observée en raison des mesures de couvre-feu alors en vigueur.*
- Action d'observations inter-associative des 28 et 29 juin
 - Action d'observations de 7h à 00h le 28 juin et de 7h à 22h le 29 juin (CR provisoire au 30 juin 2021). Lieux d'observation : gare de Vintimille, Menton Garavan, PAF Menton.
 - Observations de 146 personnes refoulées de la France vers l'Italie au niveau du poste de la PAF Menton, avec au moins 10 personnes ayant été privées de liberté plus de 10 heures dans les constructions modulaires attenantes aux locaux de la PAF Menton.
- Action d'observations inter-associative des 21 et 22 octobre
 - Action d'observations de 18h le 21 octobre à 15h le 22 octobre. Lieu d'observation : PAF Menton.
 - Observations de 45 personnes refoulées de la France vers l'Italie au niveau du poste de la PAF de Menton, avec au moins 6 personnes ayant été privées de liberté plus de 4 heures dans les constructions modulaires attenantes aux locaux de la PAF de Menton.

→ Frontière franco-italienne haute

- Action d'observations inter-associative des 8 et 9 septembre
 - Action d'observations de 15h à 23h le 8 septembre et de 6h à 12h le 9 septembre. Lieu d'observation : PAF Montgenèvre.
 - Observations de 12 personnes refoulées de la France vers l'Italie au niveau du poste de la PAF Montgenèvre.
- Action d'observations inter-associative des 25 et 26 novembre
 - Action d'observations de 18h40 à 22h le 25 novembre et de 6h à 17h le 26 novembre. Lieu d'observation : PAF Montgenèvre.
 - Observations de 3 personnes refoulées de la France vers l'Italie au niveau du poste de la PAF Montgenèvre.

→ **Frontière franco-espagnole basque**

- Action d'observations inter-associative du 7 au 9 juillet
 - Action d'observations de 15h à minuit le 7 juillet, de 6h à minuit le 8 juillet et de 6h à 12h le 9 juillet. Lieux d'observation : Hendaye gare, Hendaye pont Saint-Jacques, pont de Béhobie, péage de Biriadou.
 - Observations de 76 personnes refoulées de la France vers l'Espagne.

Contentieux individuels

Au cours de l'année 2021, le travail contentieux de l'Anafé aux frontières intérieures terrestres a notamment été marqué par du contentieux de principe. Certains contentieux individuels ont également été entrepris et suivis par l'Anafé.

→ **Frontière franco-italienne basse**

- Suivi de 7 référés liberté déposés devant le TA de Nice en lien avec un cabinet d'avocats niçois :
 - 1 pour un mineur isolé et 6 pour des demandeurs d'asile ;
 - ces 7 référés liberté ont été rejetés au motif du défaut d'urgence au regard du refoulement vers l'Italie.
- Suivi de 20 recours au fond déposés devant le TA de Nice contre des refus d'entrée, déposés par un cabinet d'avocats niçois :
 - sur ces 20 recours au fond, 2 ont été audiencés en fin d'année 2021, un pour lequel le juge a ordonné l'annulation du refus d'entrée et l'autre pour lequel le juge a ordonné le rejet de la requête ;
 - les autres recours sont toujours pendants.

→ **Frontière franco-italienne haute**

- Suivi des contentieux individuels débutés en octobre 2018 devant le TA de Marseille.
 - Décisions du TA de Marseille d'annulation des refus d'entrée, le 8 juillet 2021.
- Suivi de plusieurs recours déposés devant le TA de Marseille contre des OQTF-IRTF notifiés à la PAF de Montgenèvre.

→ **Frontière franco-espagnole basque**

- Suivi d'un mineur isolé refoulé à la frontière franco-espagnole basque en février avec un arrêté de réadmission : liens réguliers avec son avocate sur Toulouse pour le suivi de la reconnaissance de minorité ; échanges autour d'un recours contre son arrêté de réadmission (finalement non réalisé).
- Dépôt d'une plainte auprès du procureur de la République de Bayonne suite au tragique accident de Ciboure en octobre 2021 au cours duquel 3 personnes sont décédées et 1 personne a été grièvement blessée, plainte déposée aux côtés de la personne rescapée, de proches des victimes, du Gisti et de La Cimade, le 6 décembre.

Saisines des instances de protection des droits humains sur des situations individuelles

Au cours de l'année 2021, au-delà des saisines globales des autorités responsables et des instances de protection des droits humains, l'Anafé a saisi ces dernières à plusieurs reprises pour des situations individuelles.

- Saisine inter-associative (La Cimade et Anafé) adressée à la DDD, à la CNCDH et à l'Unicef suite au refoulement en Espagne d'un mineur isolé suivi début février, le 19 février.
- Saisine inter-associative (Anafé, Tous Migrants, Médecins du Monde) adressée au CCNE (Comité consultatif national d'éthique), à la DDD, à la CGLPL, à la CNCDH, à l'Unicef, sur la situation d'une famille à la frontière franco-italienne haute, le 25 juin.
- Signalement inter-associatif (Anafé, Tous Migrants, Médecins du Monde) adressé au Procureur de la République de Gap sur la situation d'une famille à la frontière franco-italienne haute, le 25 juin.
- 6 signalements de l'Anafé adressés au procureur de la République de Nice sur la situation de personnes en demande d'asile privées de liberté à la frontière franco-italienne basse, le 29 juin.
- 2 saisines de l'Anafé adressée à la DDD, à la CGLPL, à l'Unicef, concernant la situation de deux familles suivies à la frontière franco-italienne haute, le 28 septembre.
- Saisine de l'Anafé adressée à la DDD, à la CGLPL, à la CNCDH, concernant la situation d'un monsieur apatride suivi à la frontière franco-italienne basse, le 23 décembre.

Activités de terrain – Observations

Aux frontières intérieures terrestres, l'Anafé met en œuvre des observations des pratiques des forces de l'ordre françaises au niveau des points de contrôle et des postes de la police aux frontières situés à ces frontières. Ces observations peuvent être mises en œuvre par l'Anafé lors de déplacements aux frontières intérieures terrestres ou de manière inter-associative dans le cadre d'actions d'observations coorganisées par l'Anafé et les associations du copil de la CAFI.

Au cours de l'année 2021, l'Anafé a effectué **123 observations** aux frontières franco-italienne et franco-espagnole, **16 déplacements en Italie** et **2 déplacements en Espagne**.

L'Anafé a également coorganisé avec le copil de la CAFI : des observations régulières à la frontière franco-italienne basse (1 observation réalisée dans ce cadre par les militants locaux), 3 actions d'observations à la frontière franco-italienne basse (janvier, juin, octobre), 2 actions d'observations à la frontière franco-italienne haute (septembre, novembre), 1 action d'observations à la frontière franco-espagnole basque.

| Frontière franco-italienne basse | | |
|--|---|----|
| 39 observations | Menton Garavan | 10 |
| | La Turbie | 9 |
| | PAF Menton Pont Saint-Louis | 8 |
| | Sospel (gare et route) | 4 |
| | Sortie autoroute Menton | 3 |
| | Breil-sur-Roya | 1 |
| | Fanghetto | 1 |
| | Péage Menton Saint-Ludovic | 1 |
| | Castellar (route vers Menton) | 1 |
| | Vintimille (gare) | 1 |
| 10 déplacements en Italie | Grimaldi | 8 |
| | Vintimille | 2 |
| 3 actions d'observations coorganisées avec le copil de la CAFI et 1 observation régulière | 1 observation dans le cadre des observations régulières inter-associatives mises en place depuis novembre 2018 (Menton Garavan et PAF Menton) | |
| | 1 action d'observations inter-associative les 27 et 28 janvier (de 7h à 19h le 27 janvier et de 7h à 16h30 le 28 janvier) – PAF Menton et gare de Menton Garavan | |
| | 1 action d'observations inter-associative les 28 et 29 juin (de 7h à 00h le 28 juin et de 7h à 22h le 29 juin) – Gare de Vintimille, gare de Menton Garavan et PAF Menton | |
| | 1 action d'observations inter-associative les 21 et 22 octobre (de 18h le 21 octobre à 15h le 22 octobre) – PAF Menton | |

| Frontière franco-italienne haute | | |
|---|---|----|
| 27 observations | PAF Montgenèvre | 12 |
| | Montgenèvre (centre-ville et sentiers) | 4 |
| | Tunnel de Fréjus | 5 |
| | Gare de Modane | 4 |
| | Nevache | 1 |
| | Col de l'Echelle | 1 |
| 7 déplacements en Italie | Oulx | 4 |
| | Bardonecchia | 3 |
| 2 actions d'observations coorganisées avec le copil de la CAFI | 1 action d'observations inter-associative les 8 et 9 septembre – PAF Montgenèvre | |
| | 1 action d'observations inter-associative les 25 et 26 novembre – PAF Montgenèvre | |

| Frontière franco-espagnole basque | | |
|---|--|---|
| 41 observations (dont 39 en lien avec le copil de la CAFI dans le cadre d'un déplacement commun) | Hendaye (gare) | 7 |
| | Pont de Béhobie | 7 |
| | Péage de Biriadou | 5 |
| | Pont Saint-Jacques | 4 |
| | Passerelle piétonne sous la voie de chemin de fer à Hendaye | 3 |
| | Port Hendaye | 3 |
| | Hendaye gare des Deux-Jumeaux | 2 |
| | Bayonne (gare) | 2 |
| | D4 | 2 |
| | Départementale entre Saint-Jean-de-Luz et Hendaye | 1 |
| | Col de Bera à Sare | 1 |
| | Village de Biriadou | 1 |
| | Rivière de la Bidassoa | 1 |
| | Gare de Saint-Jean-de-Luz | 1 |
| | Toulouse (gare) | 1 |
| 2 déplacements en Espagne | Irun | 2 |
| 1 action d'observations coorganisée avec le copil de la CAFI | 1 action d'observations inter-associative du 7 au 9 juillet – Gare d'Hendaye, Pont Saint-Jacques, Pont de Béhobie, péage de Biriadou | |

| Frontière franco-espagnole catalane | | |
|---|------------------------------|---|
| 16 observations (en lien avec le copil de la CAFI dans le cadre d'un déplacement commun) | Perpignan (gare) | 7 |
| | Cerbère (gare) | 3 |
| | Port-Vendre (gare) | 1 |
| | Banyuls-sur-mer | 1 |
| | Col entre Cerbère et Portbou | 1 |
| | Le Perthus (commune) | 1 |
| | Péage du Boulou | 1 |
| | Narbonne (gare) | 1 |